

Image not found or type unknown



Procuration bancaire à domicile

Par **orlynet**, le **25/10/2008** à **03:52**

bonjour Ma tante qui n'a pas d'enfant et est à ce jour en maison de retraite ne se déplace ,elle est impotente Elle désire me donner procuration à sa banque,cette dite banque refuse de se déplacer invoquant que les procurations ne se font pas à domicileQUE FAIRE de plus la directrice de cette maison voulait etre témoin en cas de besoin Cette banque a t elle raison merci